



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/RPO/CG 177-12
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2012-14

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2012-14.
BUREAU DU 19 SEPTEMBRE 2012**

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 31/05/12.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU QUI S'EST TENUE LE 31 MAI 2012 EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

I/ MESURES DE REDRESSEMENT DE COURT TERME

Point n°1 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer l'acte authentique de vente portant sur :

- L'intégralité du 5e étage du 135, bd de l'Europe, 76100 ROUEN, bien immobilier public, déclassé et désaffecté du service public depuis l'assemblée générale de la CMA 76 en date du 30 juin 2011 (résolutions n° 2010-2015/2011-4/AG-12 et n°2010-2015/2011-4/AG-13).
- Le bien sera vendu loué par l'entreprise Société La Redoute 57, rue Blanchemaille – 59100 ROUBAIX. Le bail a été signé en date du 26/09/2011 pour une durée de neuf ans et un prix annuel de 49333,70 euros HT.
- Quatre places de parking situées au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble du 5e étage à acquérir désignées sous les numéros suivants : n°19, n°32, n°32 bis, n°33 et n°34.

Le prix globale de la vente est de 400 000 (quatre cent mille) euros, hors frais de notaires, droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale cette proposition.

Résolution 2012-2015/ 2012-14/ B.76 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CONFIER A M. MOULARD LE POUVOIR EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, DE SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR :

- **L'INTEGRALITE DU 5E ETAGE DU 135, BD DE L'EUROPE, 76100 ROUEN, BIEN IMMOBILIER PUBLIC, DECLASSE ET DESAFFECTE DU SERVICE PUBLIC DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CMA 76 EN DATE DU 30 JUIN 2011 (RESOLUTIONS N° 2010-2015/2011-4/AG-12 ET N°2010-2015/2011-4/AG-13).**
- **LE BIEN SERA VENDU LOUE PAR L'ENTREPRISE SOCIETE LA REDOUTE 57, RUE BLANCHEMAILLE – 59100 ROUBAIX. LE BAIL A ETE SIGNE EN DATE DU 26/09/2011 POUR UNE DUREE DE NEUF ANS ET UN PRIX ANNUEL DE 49333,70 EUROS HT.**

- QUATRE PLACES DE PARKING SITUEES AU 135, BD DE L'EUROPE 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE DU 5E ETAGE A ACQUERIR DESIGNEES SOU LES NUMEROS SUIVANTS : N°19, N°32, N°32 BIS, N°33 ET N°34.

LE PRIX GLOBALE DE LA VENTE EST DE 400 000 (QUATRE CENT MILLE) EUROS, HORS FRAIS DE NOTAIRES, DROITS ET TAXES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR ;

EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°2 : Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression de 2 emplois permanents de « secrétaire », sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Point n°2bis : Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent « d'assistant de direction », sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.77 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE « SECRETAIRE », SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.78 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D' « ASSISTANT DE DIRECTION », SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°3 : Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent de « chargé de développement économique », sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.79 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « CHARGE DE DEVELOPPEMENT », SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°4 : Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression de 3 emplois permanents de « conseiller », sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.80 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS DE « CONSEILLER », SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°5 : Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent de « standardiste », sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.81 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « STANDARDISTE», SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°6 : Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent d'« assistant administratif», sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.82 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'« ASSISTANT ADMINISTRATIF», SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°7: Proposition de formuler deux demandes d'abondement auprès de la CRMA, justifiées par des dépenses exceptionnelles et des circonstances particulières, telles que décrites dans la note jointe.

La demande d'abondement dans les finances de la CMA 76 par la CRMA s'élève à 634 036,89 euros au titre de l'exercice 2011.

La demande d'abondement dans les finances de la CMA 76 par la CRMA s'élève à 432 587,14 euros au titre de l'exercice 2012.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale l'ensemble de cette proposition.

Prévisions des besoins de dotation/subvention par la CRMA pour l'exercice 2013 et 2014 au bénéfice de la CMA 76 sous réserve de la prochaine élaboration budgétaire de la CMA 76.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.83 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA FORMULATION DE DEUX DEMANDES D'ABONDEMENT AUPRES DE LA CRMA JUSTIFIEES PAR DES DEPENSES EXCEPTIONNELLES ET DES CIRCONSTANCES PARTICULIERES, TELLES QUE DECRITES DANS LA NOTE JOINTE : LA DEMANDE D'ABONDEMENT DANS LES FINANCES DE LA CMA 76 PAR LA CRMA S'ELEVE A 634 036,89 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2011 ET LA DEMANDE D'ABONDMEENT DANS LES FINANCES DE LA CMA 76 PAR LA CRMA S'ELEVE A 432 587,14 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2012, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.
PREVISIONS DES BESOINS DE DOTATION/SUBVENTION PAR LA CRMA POUR L'EXERCICE 2013 ET 2014 AU BENEFICE DE LA CMA 76 SOUS RESERVE DE LA PROCHAINE ELABORATION BUDGETAIRE DE LA CMA 76.

Point n°8 : Information sur les gains effectués et à venir, suite aux mesures d'urgence réalisées et aux mesures en cours de réalisation.

Cette présentation ayant une valeur informative et non décisionnaire il n'est procédé à aucun vote.

Point n°9 : Proposition de recourir à un emprunt à la hauteur de 400 000 euros et pour une durée de 7 ans.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale l'ensemble de cette proposition.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.84 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA PROPOSITION DE RECOURIR A UN EMPRUNT A LA HAUTEUR DE 400 000 EUROS ET POUR UNE DUREE DE 7 ANS EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

II/ MESURES DE REDRESSEMENT DE MOYEN TERME.

Point n°10 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de contracter des mandats non exclusifs au profit d'agents immobiliers, en vue de la cession des locaux de l'actuelle antenne du HAVRE.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.85 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA PROPOSITION DE CONFIER A M.MOULARD LE POUVOIR, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET LE REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, DE CONTRACTER DES MANDATS NON EXCLUSIFS AU PROFIT D'AGENTS IMMOBILIERS, EN VUE DE LA CESSION DES LOCAUX DE L'ACTUELLE ANTENNE DU HAVRE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°10bis : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD, M. DORE et M. MORAIS mandat afin d'engager une réflexion quant à une possibilité de mutualisation des locaux avec la CCI du Havre.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.86 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA PROPOSITION DE CONFIER A M.MOULARD, M. DORE ET M. MORAIS MANDAT AFIN D'ENGAGER UNE REFLEXION QUANT A UNE POSSIBILITE DE MUTUALISATION DES LOCAUX DE LA CCI DU HAVRE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°11 : Vote de la proposition de décision de déclassement de la domanialité publique des locaux suivants : intégralité de l'antenne du Havre dont la CMA 76 est propriétaire, situé au 28, rue Lefèreville – 76600 LE HAVRE.

Vote de la proposition de décision de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux suivants : intégralité du CFA du Havre dont la CMA 76 est propriétaire, situé au 28, rue Lefèreville – 76600 LE HAVRE.

La date de prise d'effet coïncide et est subordonnée au déménagement effectif de l'ensemble de l'activité de l'antenne vers un site tiers et totalement indépendant de l'actuel dans la limite d'une durée de 3 ans.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale l'ensemble de ces trois propositions précédentes.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.87 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LES TROIS PROPOSITIONS SUIVANTES :

PROPOSITION DE DECISION DE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX SUIVANTS : INTEGRALITE DE L'ANTENNE DU HAVRE DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUE AU 28, RUE LEFEVREVILLE- 76 600 LE HAVRE ;

PROPOSITION DE DECISION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX SUIVANTS : INTEGRALITE DU CFA DU HAVRE DONT LA CMA EST PROPRIETAIRE, SITUE AU 28, RUE LEFEVREVILLE - 76600 LE HAVRE ;

LA DATE DE PRISE D'EFFET COINCIDE ET EST SUBORDONNEE AU DEMENAGEMENT EFFECTIF DE L'ENSEMBLE DE L'ACTIVITE DE L'ANTENNEVERS UN SITE TIERS ET TOTALEMENT INDEPENDANT DE L'ACTUEL DANS LA LIMITE D'UNE DUREE DE TROIS ANS ;

EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°12 : Proposition de création par le bureau d'un groupe de travail ad hoc.

L'objet de ce groupe de travail est de concevoir un référentiel des prix de prestations ou de biens achetés, principalement dans le cadre de travaux et de l'entretien du bâtiment ou d'accessoires au bâtiment, ou encore d'achats de matières d'œuvre liés à l'activité de la CMA 76.

L'objectif est de permettre aux services de la CMA 76 de disposer d'un référentiel de prix servant d'étalon, de mieux apprécier les prix proposés par les candidats dans le cadre des marchés publics ou encore de faciliter la construction budgétaire.

La durée de ce groupe de travail ad hoc est de 6 mois et s'achèvera le 31 mars 2013.

Les résultats de ces travaux seront présentés au bureau immédiatement postérieur à la date du 31 mars 2013.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.88 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CREATION PAR LE BUREAU D'UN GROUPE DE TRAVAIL AD HOC EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU

III/ POSITIONNEMENTS D'ORDRE STRATEGIQUE

Point n°13 : Proposition d'adopter le tarif de 70 (soixante-dix) euros pour la formation spécifique dédiée aux auto-entrepreneurs en vue de leur installation.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale l'ensemble de cette proposition

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.89 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA PROPOSITION D'ADOPTER LE TARIF DE 70 (SOIXANTE DIX) EUROS POUR LA FORMATION SPECIFIQUE DEDIEE AUX AUTO-ENTREPRENEURS EN VUE DE LEUR INSTALLATION CREATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU

Point n°14 : Proposition de nommer M. Carlos MORAIS au Conseil d'administration de la plateforme le Havre Caux initiative afin de représenter la CMA 76.

Résolution 2012-2015 /2012-14 B.90 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE NOMMER M. CARLOS MORAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA PLATEFORME LE HAVRE CAUX INITIATIVE AFIN DE REPRESENTER LA CMA 76 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Philippe MOREAU
Secrétaire

Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.
